



Société de législation comparée
Section Vietnam



ACJEV
HỘI HỢP TÁC PHÁP LÝ CHÂU ÂU VÀ VIỆT NAM
ASSOCIATION FOR LA COOPERATION AND DEVELOPMENT VIETNAM



Conférence en présentiel

ARBITRAGE, MODE CONVENTIONNEL DE RÈGLEMENT DES LITIGES

Mardi 25 juin 2024
de 14h30 à 18h30

Société de législation comparée, Amphithéâtre (1^{er} étage)
28 rue Saint-Guillaume
75007 Paris

La conférence est gratuite et accessible à tous, avec inscription préalable obligatoire auprès de Madame Emmanuelle Bouvier avant le 24 juin :
emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

Intervenants :

Propos introductifs :

Thi My Hanh NGO-FOLLIOT, avocate au Barreau de Paris et présidente de sa Commission Vietnam, Présidente de l'ACJEV et de la Section *Vietnam* de la SLC, vice-présidente du Conseil International de la Médiation, en charge de l'Asie

La réglementation de l'arbitrage - Regards croisés Vietnam – France

par M. Ngoc Dien NGUYEN, professeur de l'Université d'Economie et de droit de Ho Chi Minh Ville, membre de l'Académie des Sciences d'Outremer

L'arbitrage et la médiation

par Me Jacob GRIERSON, barrister, associé fondateur de l'AARPI ANIMA DISPUTE RESOLUTION, avocat au Barreau de Paris et arbitre

La reconnaissance des sentences étrangères : l'exception française

par M. Eric LOQUIN, professeur émérite de l'Université de Bourgogne, ancien Doyen de la Faculté de droit de Dijon

Modérateur :

Vincent BERTHAT, avocat-arbitre à la Cour d'appel de Dijon, ancien membre du Conseil National des Barreaux et du Conseil de l'Ordre des avocats de Dijon, Vice-président de l'ACJEV, membre de la SLC

Mot de clôture

François MOLINIÉ, président de la Société de législation comparée